



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Mali

Question écrite n° 2228

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle que la France entend jouer au Mali. Après le ministre, c'est le Président de la République lui-même, lors de son interview du 14 juillet 2012, qui a confirmé le projet d'une intervention militaire au Mali. Le conseil de sécurité de l'ONU, dans une résolution du 5 juillet 2012, n'a pas formellement autorisé le déploiement d'une force africaine mais il en a ouvert la perspective tout en décidant des sanctions ciblées. Ni de telles sanctions, dans un des pays les plus pauvres de la planète, ni une intervention militaire avec le soutien de la France voire d'autres puissances occidentales, ne peuvent apporter de solution à cette crise majeure dans un pays où l'État et ses institutions se sont effondrées. Il condamne cette dangereuse politique de force et d'ingérence qui ne peut qu'aggraver la déstabilisation du Mali et de cette immense région sahélo-saharienne. Tout doit être fait pour favoriser une solution politique et les négociations nécessaires sous la responsabilité des Maliens eux-mêmes. La crise malienne et sahélo-saharienne révèle l'ampleur et la racine des problèmes issus des dominations occidentales, du FMI, des pratiques de la "françafrique". Il lui demande si la France entend assurer la souveraineté des peuples d'Afrique, pour le développement, la justice et la démocratie.

### Texte de la réponse

La France prône une solution africaine à la crise malienne et salue les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine en ce sens. La CEDEAO avait décidé de confier au Burkina Faso le soin de mener une médiation, initiative que la France a soutenue. C'est également la CEDEAO qui envisage d'intervenir au Mali, en appui aux forces maliennes et à la demande de celles-ci. La France pourra apporter un appui logistique, si les autorités maliennes en font la demande, et si le Conseil de sécurité l'autorise. Le Président Traoré a adressé une requête le 4 septembre au Président Ouattara, Président en exercice de la CEDEAO. A ce stade, le Conseil de Sécurité n'a pas statué sur une telle intervention. La résolution 2056 pose le cadre politique, et prépare la voie à une intervention africaine. Par ailleurs, cette résolution appelle à la mise en oeuvre de sanction contre les entités et les personnes liées à Al Qaïda au Maghreb Islamique. Le gouvernement est mobilisé dans les instances multilatérales pour accompagner nos partenaires africains dans la recherche d'une solution à la crise malienne. Ce message, délivré à l'ensemble de nos partenaires africains, est fondé sur la nécessité d'une feuille de route claire pour le gouvernement malien, une lutte effective contre tous les groupes terroristes et une mobilisation de la CEDEAO et de l'Union Africaine en vue de proposer une intervention. Le 26 septembre prochain, une conférence de haut niveau consacrée au Sahel, présidée par le Secrétaire général des Nations Unies destinée à accroître la mobilisation internationale, se tiendra en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président de la République française, et le ministre des Affaires étrangères y participeront.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question : 2228**

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4517

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5507